

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 juillet 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Youssouf
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, M. Taïbi



Délibération n° 18-05 du 19 juillet 2021

PANTIN – STADE RAOUL MONTBRAND – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RUGBY POUR L'EXPLOITATION DU STADE À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2021.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 13-02 du 8 juillet 2020, résiliant à compter du 30 septembre 2020 la convention d'occupation du domaine public pour motif d'intérêt général conclue avec l'association sportive ASPTT Grand Paris pour l'occupation et l'exploitation du stade départemental Raoul Montbrand à Pantin,

Vu sa délibération n° 13-02 du 25 mars 2021 confirmée par la délibération du conseil départemental n° 13-08 du 27 mai 2021, approuvant la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels tripartite avec la Fédération Française de Rugby (FFR) et la société NGE Immobilier,

Vu la demande de subvention du comité départemental de rugby de la Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 140 000 euros au Comité Départemental de rugby de Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE la convention d'occupation temporaire du stade Raoul Montbrand à Pantin à conclure avec le Comité départemental de rugby de Seine-Saint-Denis, pour la période du 1^{er} juillet 2021 jusqu'à la date d'entrée en vigueur de l'Acte Complémentaire de la CODP entre le Département, la Fédération Française de Rugby et la société NGE immobilier, dont projet ci-annexé ;



- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion et l'animation du stade départemental Raoul Montbrand à Pantin à conclure avec le Comité Départemental de rugby de Seine-Saint-Denis, dont projet ci-annexé ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer les dites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.